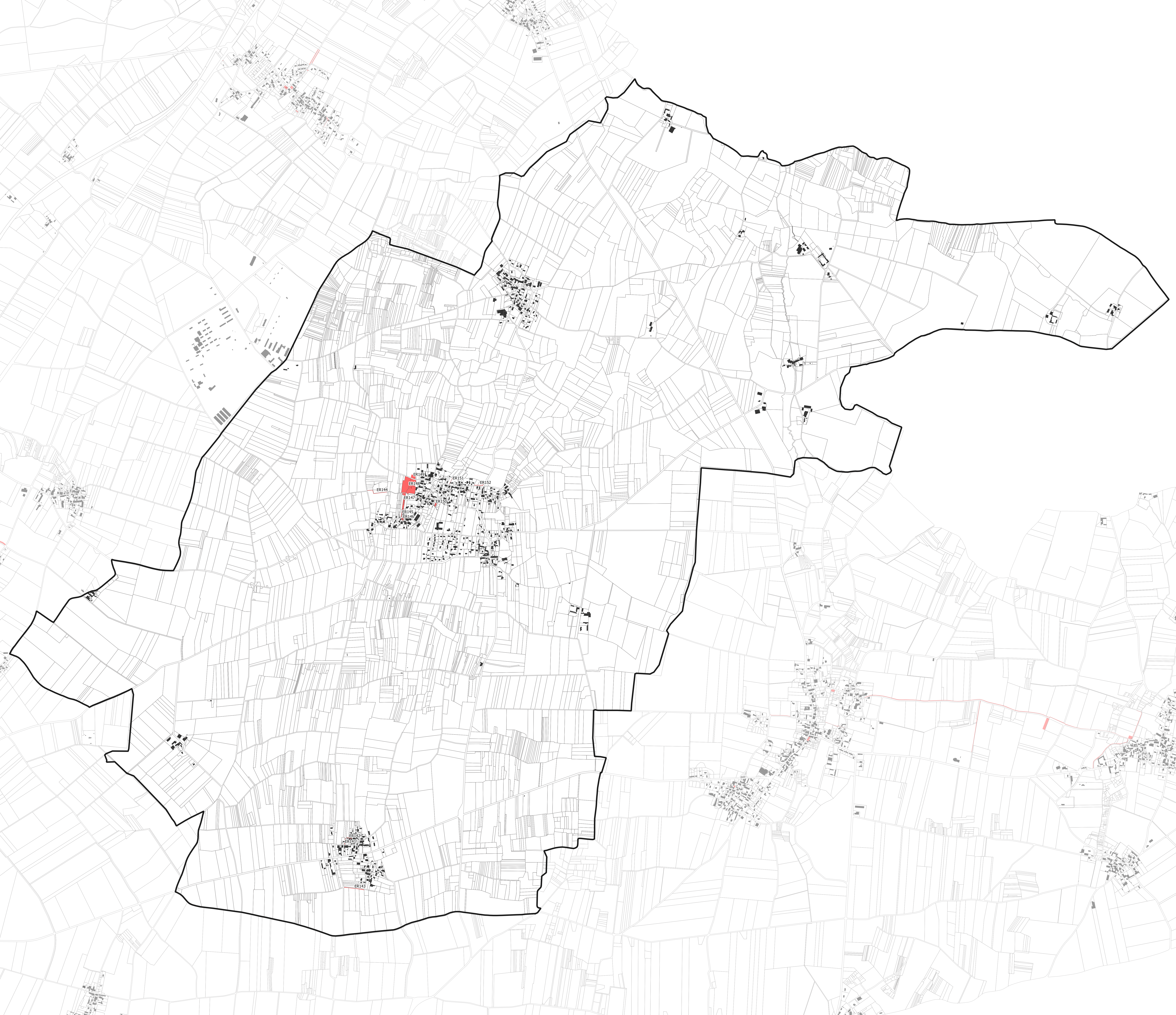




LÉGENDE

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Limites communales

Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
141	Emplacement réservé n° 141 : Accès voirie	Commune	0.025
142	Emplacement réservé n° 142 : Accès voirie	Commune	0.018
143	Emplacement réservé n° 143 : Création fossé eaux pluviales	Commune	0.061
144	Emplacement réservé n° 144 : Continuité liaison douce	Commune	0.052
145	Emplacement réservé n° 145 : Elargissement de la voirie	Commune	0.049
146	Emplacement réservé n° 146 : Défense incendie et stationnement	Commune	0.055
147	Emplacement réservé n° 147 : Canalisations eaux pluviales et aménagement d'une liaison douce	Commune	0.172
148	Emplacement réservé n° 148 : Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	1.153
149	Emplacement réservé n° 149 : Terrain familial	Commune	0.095
150	Emplacement réservé n° 150 : Création de voirie et stationnement	Commune	0.058
151	Emplacement réservé n° 151 : Entretien fossé	Commune	0.02
152	Emplacement réservé n° 152 : Création d'une hale	Commune	0.035

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique

4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:9250 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ SAINT-SATURNIN-
DU-BOIS

